



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Informations mairie	2
Etat Civil	
Travaux	3
Du côté de l'école	4
Découvrir St Marc	5
Vous avez la parole	6
La vie des associations	7 8
Informations utiles	9 11
Au conseil municipal	12 15
Four à pain	16
220 bulletins distribués par vos élus	

L'ESPRIT
CREUSE

Après un printemps marqué par des mouvements causés par un manque de dialogue social au sujet des retraites et un début d'été marqué par les violences inacceptables dans certains quartiers de villes, suite au décès de Nahel, dont nous avons heureusement été épargnés, la situation semble se normaliser. Nous devons tous faire confiance en notre justice, pilier indispensable de toute démocratie, seule capable d'apaiser notre vie sociale.

En cette première partie d'année, nous avons procédé à certains investissements dont un mini tracteur pour faciliter le travail d'entretien des espaces naturels et les chemins de notre commune, ainsi que le changement du lave-vaisselle de la salle polyvalente un peu vieillissant. La MAM a déménagé dans le logement à côté de l'école et peut désormais accueillir plus d'enfants avec trois assistantes maternelles. Tous nos logements communaux sont occupés. Le chantier du four à pain, construit par les Amis du Patrimoine, a débuté.

En ce qui concerne les travaux du préau qui devaient débuter fin du printemps, ils ont été retardés par des problèmes de l'entreprise de maçonnerie, nous espérons qu'ils pourront commencer bientôt. Pour les travaux de voiries communales ils devraient être effectués en septembre, ils seront complétés par des travaux route de Mergoux, eaux pluviales et enrobés financés par la Communauté de Communes, ainsi que le virage du château financé par la commune, un point d'éclairage sera ajouté au lotissement. La commune investit aussi pour rendre des terrains constructibles afin d'accueillir de nouveaux habitants. Pour le projet de la salle polyvalente, nous devons faire face à une défaillance du maître d'œuvre et nous cherchons une autre solution pour faire évoluer le projet.

Les manifestations festives de cet été ont commencé par la fête des voisins qui a eu lieu à Vitrac sur le terrain aimablement mis à disposition par Franck Dourdy, suivie par la fête des écoles organisée par les parents d'élèves qui a eu lieu à Blessac, puis les mardis de Farges qui ont connu un franc succès et se sont terminés par la brocante du 12 août qui a elle aussi connu un franc succès. Des balades ont été organisées par l'office de tourisme sur notre commune. La semaine du 11 au 17 Septembre une expo « Le Patrimoine de Nos Campagnes » sera visible à la Chapelle de Montrugeas les après-midi en préambule aux Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre animées par les amis du patrimoine. Je remercie tous les bénévoles des associations pour leur investissement pour animer la vie de notre commune et vous invite à les rejoindre.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fins de vacances afin d'être en forme pour la rentrée.

Votre Maire
Jean Louis Joslin



Ouverture de la mairie

Notre secrétaire Isabelle vous accueille :



- Lundi : 9 h à 12 h
- Mardi : 14 h à 18 h
- Jeudi : 9 h à 12 h / 14 h à 18 h
- Vendredi : 9 h à 12 h

☎ 05 55 66 18 87

Mail : mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

Site web : <https://saint-marc-a-frongier.fr>

Page facebook de la mairie pour l'info en direct



État civil 1er Semestre 2023

Naissance :

Saxa LEGER fille de Jessica PEYLET et Nicolas LEGER (le Monteil)

le 05 mai 2023

Décès :

Jean Paul DUROCHAT à 78 ans (Farges)

le 05 février 2023

Philippe DAUBUSSON à 72 ans (le Bichaud)

le 30 juin 2023

Simone BENNEJEAN à 99 ans (Terrasson-Lavilledieu 24)

le 11 mai 2023

Ginette FOUGEROL à 87 ans (Farges)

le 05 juillet 2023



Réservation du court de tennis de Farges

L'accès au court de Tennis de Farges se modernise.

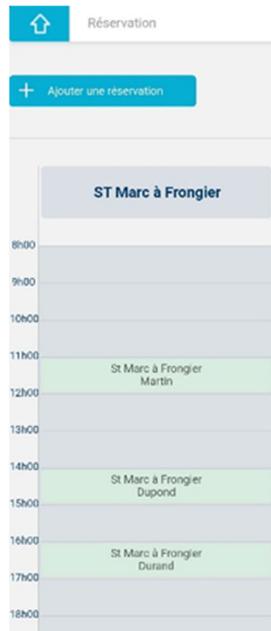
Plus besoin de se déplacer et de venir s'inscrire à Farges, une économie de temps, de carburant et plus de souplesse pour les utilisateurs.

La réservation du terrain se fait via A.D.O.C en partenariat avec le Team Tennis Aubusson.



Tarifs des cartes d'abonnement

Lieu de résidence	- de 16 ans	16 ans et +
Habitant de la commune	12,00 €	24,00 €
Extérieur à la commune	20,00 €	40,00 €



A.D.O.C.
Aide au Développement et à l'Organisation des Clubs

1

Je tape dans la barre de recherche ADOC FFT et je clique sur le premier lien ayant pour URL : adoc.app.fft.fr
Cliquez sur "Se connecter"

2

Ajouter son identifiant : **mairie23200**
puis le mot de passe : **@Mairie23200**

3

Accès à l'onglet tableau de réservations

4

Sélectionner le jour et le créneau

- > partenaire externe "St Marc à Frongier"
- > Joueurs "saisir votre nom"
- > Ajouter



Formation aux gestes qui sauvent

Dans le cadre d'un partenariat avec GROUPAMA, nos agents municipaux, des membres du conseil municipal et des responsables d'association ont pu se former aux Gestes qui Sauvent « GQS » sur une matinée. La formation était encadrée par un pompier du SDIS de la Creuse. Plusieurs sujets et situations concrètes ont été abordés comme le massage cardiaque, les bandages, l'utilisation du défibrillateur, mise en position de sécurité. Chacun a ainsi pu acquérir les bons gestes



Achat de matériel—Travaux programmés



Programmé

- Abri de récréation/préau pour les enfants de l'école et utilisation lors de la location de la salle polyvalente
- Salle polyvalente : petite extension pour le stockage de matériel. Modification du système de chauffage après les résultats de l'étude thermique
- Dallage du hangar communal
- Renforcement de voirie : entrée des logements communaux « Thomas », Congre, Villescot, route de l'étang des pompiers à Montrugeas, virages du château
- Parking des logements « Thomas » et bordure devant la salle polyvalente

Réalisé

- Achat d'un micro tracteur, une bennette, un broyeur et une tondeuse. Achat d'un lave vaisselle
- Renouvellement des jeux pour les enfants qui fréquentent la garderie
- Peintures des fenêtres de l'école, du sanitaire de Farges avec la pose d'un évier





Du côté des écoliers

Visite du moulin du Got à Saint Léonard de Noblat



« Les élèves ont été partagés en 2 groupes : le matin atelier avec fabrication de papier recyclé, écriture avec des plumes et de l'encre comme au moyen-âge et impression de leur prénom à la manière de Gutenberg. Pendant ce temps, l'autre groupe a fait la visite du moulin avec pour terminer une exposition avec des robes uniquement en papier. Pique-nique au bord de la Vienne. Echange des groupes l'après-midi, puis parcours géocaching en lien avec le moulin. Retour à l'école, journée très chouette, les enfants ont beaucoup apprécié, l'encadrement et l'accueil étaient parfaits également »

Mme DHOLLANDE directrice de l'école de Saint Marc à Frongier

Mme DHOLLANDE a obtenu sa mutation. Elle sera remplacée par Jennifer BONILLA DE LA PLATA qui prend le poste de direction et à qui nous souhaitons la bienvenue.

La commune a été labélisée « Terre de jeux 2024 » en proposant, toutes générations confondues, des animations, des actions et des manifestations en lien avec l'organisation des jeux olympiques en France du 26 juillet au 11 août 2024. Les élèves de l'école ont pu bénéficier de 6 séances d'athlétisme encadrées par Vincent PERRIERE, éducateur sportif à l'entente Athlétisme d'Aubusson EAA. Ils ont pu pratiquer et découvrir toutes les disciplines de l'athlétisme, courir, lancer, sauter avec en point d'orgue une compétition inter-classe !

A la rentrée de septembre, l'école comptera 40 élèves repartis ainsi

- CE2—CM1—CM2 avec Mme BONILLA DE LA PLATA
- CP—CE1—CE2 18 élèves avec Mme DEGRAIS



Les enfants sont accueillis par Marie-Noëlle :

- ♦ le matin de 7h30 à 9h00
- ♦ le soir de 16h30 à 18h15



La garderie est gratuite pour les enfants résidant dans la commune. Son coût est de 0,70 € le matin et 0,70 € le soir pour les enfants hors commune.



Les enfants de l'école invités au cirque par la municipalité

Plus de 100 personnes, petits et grands, réunies à St Marc pour le spectacle des Tony.

De la magie, des paillettes, de la poésie, des acrobaties et beaucoup d'humour. Merci les Tony, merci le chien Lucky pour ce beau moment partagé.





A la découverte de Saint Marc et de son environnement



Mercredi 12 juillet à 8h30, Gilles, animateur à la Ligue de Protection des Oiseaux, a initié une vingtaine de personnes à la reconnaissance de leurs chants et de leurs comportements dans leur quotidien.

Une sortie pédagogique appréciée de tous.

Exposition "Le patrimoine de nos Campagnes"
 Du lundi 11 au dimanche 17 Septembre :
 Chapelle de Montrugeas de 14 H 00 à 17 H 00.

Cette exposition fait suite au succès de la collection "Patrimoine de nos Villages". Fruit d'un méticuleux travail d'inventaire réalisé entre 2009 et 2015, elle dévoile paysages et patrimoine agricole, hydraulique, artisanal, industriel, religieux à travers 260 photographies regroupées sur 33 panneaux.



les 9 ponts planche de la commune

Ils sont composés d'un ou plusieurs blocs de granit taillés en forme de planche d'où l'appellation. Les animaux et les hommes les empruntaient pour passer d'une berge à l'autre





Vous avez la parole

Malgré la neige, plus de 75 habitants se sont réunis autour du maire JL Joslin et de son conseil pour la 1ère cérémonie des vœux de la nouvelle équipe municipale. Valérie BERTIN présidente de Creuse Grand Sud nous a fait l'honneur de sa présence. Le maire a fait le bilan de l'année 2022 et a évoqué les perspectives pour 2023 : voirie, préau, salle polyvalente, travaux divers...

Cérémonie 2023 des vœux du maire



Réunion publique "améliorer le cadre de vie à St Marc"

Une trentaine de personnes présentes,

les échanges riches toujours en lien avec l'intérêt commun ont porté sur plusieurs sujets :

- Foncier, construction et aménagement des réseaux (électrique, fibre, eau et assainissement)
- Groupement d'achats (Assurances, mutuelles, fioul, granulés bois...)
- Broyeur à végétaux communal
- Affouage bois sur les biens de section et communaux
- Stockage important de déchets sur des propriétés privées, réglementation
- Poubelles jaunes et jours de collecte
- Aménagement de l'aire de loisirs de Farges pour faciliter le travail des bénévoles



Aménagement de l'aire de loisirs de Farges

Virginie Bisson et Michel Ollier ont réuni un groupe de travail pour une réflexion globale sur l'aménagement de l'aire de loisirs de Farges.

Élus et responsables d'associations ont imaginé les futurs usages du site, guinguette, mobiliers bois, parcours santé, bivouac, cyclotourisme, casiers pour matériel de loisirs, borne électrique VTTAE, départs de circuits de randonnée, point accueil informations « Porte d'entrée du PNR », espace naturel préservé...

Partage d'idées, droit des sols, crantage de subventions pour l'investissement... pour une commune au tissu associatif très dynamique !





La vie des associations



Beaucoup de visiteurs au marché de printemps de St Marc.
Convivialité, bonne humeur, bonnes affaires sous le soleil.

Les bénévoles de l'association des Amis du patrimoine de St Marc ont une nouvelle fois œuvré pour la réussite de cette journée

Mention spéciale pour Philippe le boulanger de l'association qui a cuit plus de 500 boules de pain, et à Franck pour le prêt de son four à bois à Vitrac.



La toute jeune association créée par les parents d'élèves du RPI St Marc—Blessac n'a pas manqué d'idées en organisant de nombreuses manifestations qui rencontrent un vif succès.

- soirée fondu frites
- Chasse aux œufs de Pâques (annulé pour cause de mauvais temps)
- Fête de fin d'année scolaire
- Un concours de pétanque



Trop à l'étroit dans le logement dit « Thomas », la Maison d'Assistantes Maternelles " MAM bulle d'amour" a déménagé au 26 rue de la Planchette juste à côté de l'école.

Laëtitia a rejoint Ophélie et Manon. Ces trois professionnelles de la petite enfance accueillent les enfants de 2 mois 1/2 à 10 ans.

Tél : 06 42 33 95 78 - 06 70 95 73 98



ACCA Saint Marc à Frongier

Les chasseurs ont organisé leur traditionnel repas de fin de saison en proposant aux convives du cerf cuit à la plancha.

Ils préparent, pour mars 2024, le concours départemental d'épreuves de chiens courants sur la commune en co-organisation avec ACCA de Vallière.

Ce concours est un vecteur de vulgarisation et de promotion de ce mode de chasse. Cette manifestation se veut conviviale, chaleureuse, courtoise, et ouverte aussi bien à un public averti qu'à des néophytes. Avis à ceux qui apprécient les présentations de chiens ou de meutes.

Contact : Emmanuel JEANDEAU 07 71 40 56 84



Fédération des Associations
de Chasseurs aux Chiens Courants

Les godillots de Saint Marc

L'association vous propose de se retrouver tous les mercredis à 13h30 pour la marche hebdomadaire et les samedis à 9h30 pour la marche nordique. Un ambiance toujours conviviale avec d'autres sorties organisées au fil de l'eau.

+ d'infos : Marie Claude DAUBUSSON : 05 55 83 83 05 ou 06 15 21 11 55

Site Internet : <https://lesgodillotsdestmarc.jimdofree.com/> lesgodillotsdestmarc@gmail.com



Un été animé par l'amicale

L'amicale Saint Marc et Loisirs a une nouvelle fois animé l'été sur la commune au rythme de 3 marchés festifs et la traditionnelle brocante de Farges du mois d'août.

Les mardis de juillet, l'association a proposé des repas à thème avec jusqu'à 300 convives dans une ambiance guinguette survoltée par les bénévoles de l'association.

Rejoignez l'amicale
Michel BRUNET
06 85 86 54 00



La brocante a attiré plus de 8 000 chineurs et a fait la Une du journal la Montagne !



Fête des voisins 2023

Cette année, nous nous sommes retrouvés au village de Vitrac.

Le principe, chacun apporte un plat salé, un plat sucré, une boisson à partager et sa bonne humeur !

Certains ont profité de l'occasion pour faire cuire leur pizza dans le four à bois mis à disposition par Franck qui nous avait aimablement permis l'installation du chapiteau et des bancs sur son terrain.

Une marche de 2024 m (2,024 km), guidée par les Godillots, nous a fait découvrir le petit patrimoine de Vitrac et du Bichaud.

Merci à Phillipe et Alain qui ont œuvré pour la mise en chauffe du four.





Informations diverses



Vous en avez assez d'être démarché par téléphone ?

Bloctel est une plateforme de régulation du démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

- Un service 100% gratuit
- Signalements d'appels abusifs
- Sanction allant jusqu'à 375 000 € pour les entreprises en cas de non-respect de la liste d'opposition au démarchage téléphonique

Pour rester branché, élaguez !

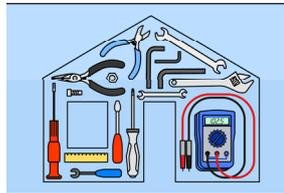
Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien, à titre préventif, de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Les dégâts provoqués sur le réseau par la chute d'une branche ou d'un arbre peuvent vous être facturés.

Pour les derniers sinistres sur la commune, orange et NATHD (fibre) recherchent les propriétaires des arbres en cause.

Outre la prévention de l'endommagement des équipements des réseaux, les vertus d'un élagage régulier sont nombreuses : il favorise une bonne santé des arbres, il préserve leur qualité et leur beauté, il limite le ramassage des feuilles et prévient la chute des branches.

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



E.I. DELTORRE DÉPANNAGE
07 63 88 87 92
 FARGES, 23200 Saint Marc à Frongier

RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGER

gros et petit ménage, vente sur catalogue, mise en conformité des installations

f Deltorre dépannage électroménager
 deltorre.depannage@gmail.com SIRET : 95365770700014 RCS : GUERET

PRESTATIONS PROPOSÉES

1) Réparations d'appareils électroménagers :

- GROS MÉNAGER (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur, etc...) : réparation à domicile dès que cela est possible. Sinon enlèvement, réparation à mon atelier et réinstallation à votre domicile ensuite.
- PETITS MÉNAGER (machine à café, centrale vapeur, grille-pain, micro-ondes, robots, aspirateur, etc...) : réparation en atelier uniquement

2) Proposition de remplacement des appareils :

En cas d'appareils non réparables, ou de réparations trop onéreuses, possibilité de vente d'appareils neufs, choix sur catalogue, livraison et installation à votre domicile possible

3) Mise en sécurité des installations :

Remplacement des prises électriques défectueuses, réparation de robinet qui fuit, petite menuiserie pour appareils encastrés.

4) Vente de pièces et d'accessoires

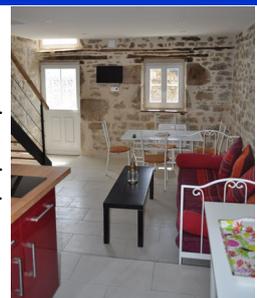
Héberger des amis, de la famille ?

Un nouveau gîte Duplex 2 personnes à Montrugeas

La Creuse attend les Robinsons en quête d'aventure, de nature et d'authenticité.

Le gîte Creusoé vous accueille dans un duplex neuf (2 TV, DVD, Chaîne Hi-Fi, plaque électrique, four, Wi-Fi, chambre à l'étage, salle d'eau + wc, parking, jardin)

Contact : gites@creusoe.fr 05 55 67 68 07





D'où vient l'eau que nous buvons?

SIAEP ST SULPICE LES CHAMPS – VALLIERE

Suite à la présence d'anato-toxine dans le réseau de distribution du SIAEP de la Rozeille et vos interrogations légitimes, nous vous proposons de faire un point sur le réseau de distribution de la commune.

L'eau qui arrive à votre robinet est distribuée par le Syndicat Intercommunale d'Adduction en Eau Potable SIAEP de Saint Sulpice les Champs—Vallièrre. 15 communes sont membres du syndicat pour une population de 4000 habitants. La SAUR, délégataire de service, fait des analyses hebdomadaires visées par l'Agence Régionale de Santé.

L'eau que nous buvons est une eau de source peu profonde captée sur Saint Quentin la Chabanne/Chirouze. Nous ne possédons pas de réserve de surface type Beissat.

Le site de production et de traitement est situé au Montoulier (Saint Quentin).

L'eau est ensuite acheminée dans les châteaux d'eau puis dans votre habitation par gravité à travers les canalisations.

Nous n'avons pas été impactés par cette crise sanitaire néanmoins nous devons rester vigilants sur la qualité et la quantité de notre or bleu.



Kits photovoltaïques avec le PNR

Le PNR lance son premier groupement de commandes de kits photovoltaïques plug & play !

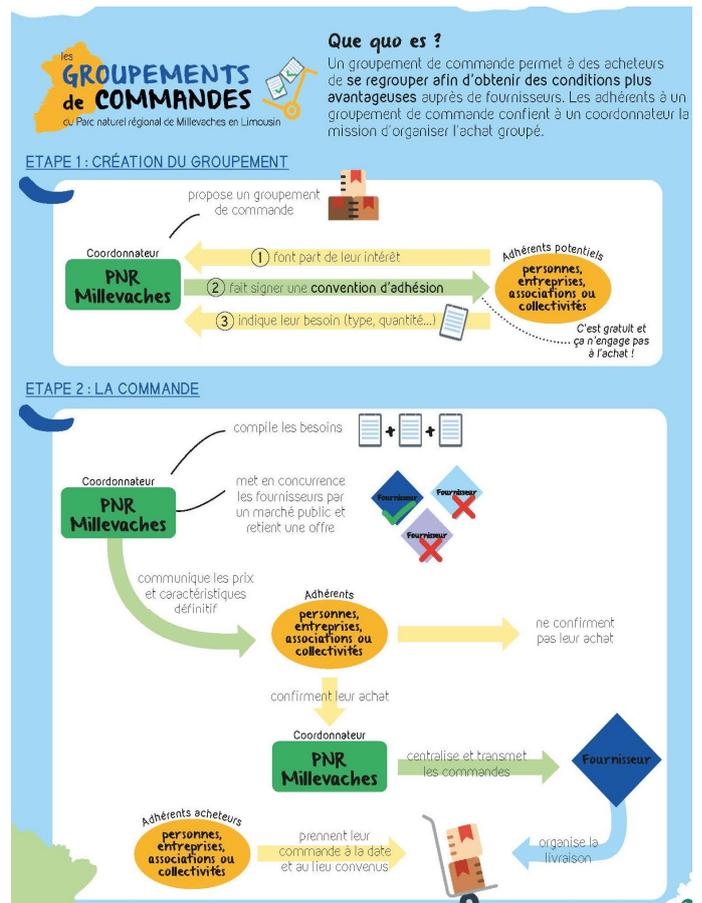
Qu'est-ce qu'un kit photovoltaïque plug & play ?

« Les kits photovoltaïques « Plug & Play » sans injection sur le réseau sont une des solutions à la portée des particuliers. De puissance limitée, leur fonction est de couvrir en journée, une part du « talon » des consommations permanentes de la maison (consommation VMC, réfrigérateur, congélateur...).

Les avantages de kits photovoltaïques plug & play :

- Simples à installer, vous pouvez les poser vous-même !
- Simple à brancher, sur une prise murale classique
- Des démarches administratives simplifiées
- Une solution pour couvrir en journée votre consommation permanente !

L'énergie produite par un kit de 2 panneaux (puissance max 500W), permet d'effacer, en journée ensoleillée, une grande partie de la consommation des équipements d'un foyer (par exemple : frigo, box internet, VMC, ordinateur portable, télévi-



Les participants ont jusqu'au **vendredi 15 septembre** pour rejoindre le groupement en renvoyant par mail ou courrier la convention signée. La signature de cette convention n'engage pas à l'achat final – vous pourrez vous retirer de l'opération à tout moment.

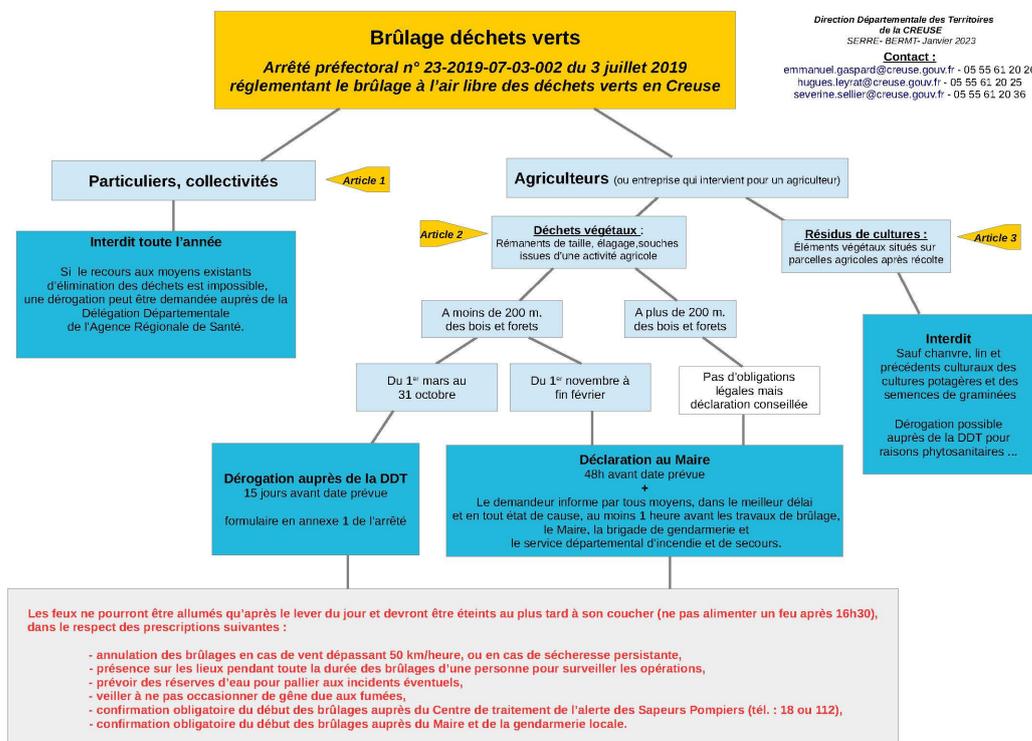
La consultation des entreprises s'effectuera par la suite, les prix et modèles ne sont donc pas encore connus.

Pour inscription et information, rendez-vous sur le site internet du PNR ou contactez Manon Campenet, chargée de mission énergie-climat – tepos@pnr-millevaches.fr - 06 31 85 86 68



Interdiction de brûlage et de décharge

Attention : le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral 23-2019-07-03-002 en date du 3 juillet 2019 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et autres feux de plein air dans le département de la Creuse dans les bois, forêts, plantation, reboisements et landes en date du 03 juillet 2019.



Direction Départementale des Territoires de la CREUSE
SERRE - BE/RMT - Janvier 2023
Contact :
emmanuel.gaspard@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 26
hugues.leyrat@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 25
severine.sellier@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 36

L'arrêté pris en mairie le 13 mars 2023 interdit les dépôts sauvages de déchets et d'ordures ménagères sur la commune dans les domaines publics et privés.
La déchèterie du Thym est à votre ainsi que le ramassage des encombrants (Court-Circuit)



Horaires
CREUSE GRAND SUD
Déchèteries
DÉCHÈTERIE DU THYM
du lundi au vendredi 13h30 - 18h
et le samedi 9h - 12h / 13h30 - 18h
Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
05 55 66 82 73



Consultation urologie au CH Aubusson

Le Centre Hospitalier d'Aubusson élargi son offre de consultations externes au profit des habitants du bassin d'Aubusson. Nous sommes fiers de proposer un panel varié de consultations grâce à nos professionnels de santé et nos partenaires.
Nous vous proposons des consultations pour les différentes pathologies urologiques avec notre urologue partenaire, le Docteur Mohamed GASSARA, Chirurgien Urologue, au Centre Hospitalier de Guéret.
Le Docteur vous accueille les lundis tous les quinze jours à partir de septembre 2023 au Centre Hospitalier, site



Au Conseil Municipal



Séance du 30 janvier 2023

Contrat Unique d'Insertion CUI renouvellement ou recrutement d'un nouvel agent

Le maire informe le conseil que le contrat unique d'insertion CUI de Philippe HODIN s'arrête fin février. Selon les éléments de Pole Emploi, il y aurait la possibilité de proroger son contrat pour 6 mois ou de l'ouvrir à un autre ayant droit. M Hodin a pu bénéficier d'un stage comme convenu dans le contrat d'engagement.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du CUI ou au recrutement d'un nouvel agent.

Travaux forestier 2023

JL Joslin a fait le tour des plantations communales avec l'agent de ONF. Ce dernier a préconisé de faire un nettoyage d'une rangée sur 2 pour pouvoir circuler dans les plantations. L'ensemble des chantiers identifiés correspond à une superficie de 8,20 ha pour un devis de 4500 € HT

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer et accepter lesancements des travaux forestiers.

Logement 28 rue de la Planchette

Le maire informe le conseil que les locataires du 28 rue de la Planchette ont donné congé pour fin avril. C'est une opportunité pour la MAM « Bulles d'Amour » de déménager vers ce logement qui permettrait aux assistantes maternelles d'accueillir plus d'enfants. La maire précise toutefois que le garage de ce logement ne fera pas parti de la location, il sera réservé au stockage du matériel lourd des associations de la commune. Une visite par la Protection Maternelle et Infantile sera à programmer si les assistantes maternelles de la MAM se positionnent sur ce logement. Des travaux seront réalisés si besoin.

Compte administratif de la commune

Le maire informe le conseil que le centre des impôts d'Aubusson n'a pas communiqué le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépense et en recette de l'année. Le compte administratif sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal en mars. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le maire fait quelques commentaires sur les charges à caractère général qui ont augmenté eu égard à l'inflation. C'est également le cas des charges de personnel avec le choix d'avoir prolongé le contrat de Patrick VENDEOUX en complément de Philippe HODIN pour terminer les travaux de peinture dans le logement de la MAM. A noter également une augmentation de 24% pour l'électricité et de 100% pour les granulés bois. Les recettes auront été identiques à l'an dernier grâce à une population en légère hausse. Le maire précise que la commune a bénéficié de nombreuses aides en 2022 : DETR, BoostComm'Une, aide Plan Particulier Creuse, aide à la réfection du monument aux morts. Les travaux dans l'église vont pouvoir être programmés. L'entretien et la réfection de la voirie restent une priorité annuelle, un point sera fait avec Eurovia sur les travaux effectués en 2022. La réunion publique du vendredi 10 mars à 18h30 permettra aux habitants de Saint Marc de faire des propositions d'aménagements futurs.

Séance du 20 mars 2023

Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs

En tant qu'ordonnateur, le maire ne peut pas participer au vote des comptes administratifs, il ne peut être à la fois « juge et partie ». Il demande au conseil municipal d'élire un président de séance pour le vote des comptes administratifs. V MARTIN est élu à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2022 Budget Principal et Assainissement

Les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépense et en recette de l'année établis par le service de gestion comptable SGC d'Aubusson (trésorerie). JL Joslin et V Martin ont fait le point en février avec M Feringan, le conseiller aux décideurs locaux, pour vérifier les affectations et la cohérence entre les comptes de gestion et les comptes administratifs. Le maire expose les comptes et demande au conseil municipal de vérifier et d'approuver les comptes de gestion.

Approbation des comptes administratifs 2022 Budget Principal et Assainissement

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Tous les documents relatifs à ces comptes ont été envoyés en amont aux membres du conseil municipal, ils constituent l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire 2022. JL Joslin en fait lecture ligne par ligne et explique les différences avec les chiffres du budget 2022.

Compte administratif Budget Principal

Section de fonctionnement

Dépenses : 318.827,53 €

Recettes : 421.470,64 €

Excédent de l'exercice : 102.643,11 €

Excédent reporté 2021 C/002 : 391.417,69 €

Excédent final : 494.060,80 €

Section d'investissement

Dépenses : 335.834,06 € (Réelles* 144.433,85 €)

Recettes : 295.284,12 € (Réelles* 69.447,98 €)

Déficit de l'exercice : - 40.549,94 €

Déficit reporté 2021 C/001 : - 48.946,39 €

Déficit final : - 89.496,33 €

Reste à réaliser

Reste à réaliser dépenses : 34.599,13 €

Restes à réaliser recettes : 21.389,10 €

Reste à réaliser net : - 13.210,03 €

Besoin de financement au titre du 1068 : 102.706,36 €

* hors les opérations d'ordre budgétaires qui se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. V Martin soumet l'approbation du compte au vote.



Au Conseil Municipal



Compte administratif Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses : 7.629,41 €

Recettes : 10.002,00 €

Excédent de l'exercice : + 2.372,59 €

Excédent reporté 2021 C/002 : 13.787,78 €

Excédent final : 16.160,37 €

Section d'investissement

Dépenses : 5.857,18 €

Recettes : 5931,00 €

Excédent de l'exercice : + 73,82 €

Excédent reporté 2021 C/001 : 12.305,30 €

Excédent final : 12.379,12 €

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. V Martin soumet l'approbation du compte au vote.

Taux des impôts fonciers

Eu égard à la situation économique en France avec l'inflation, la hausse des coûts des énergies et des bases fiscales qui augmentent automatiquement de 7,1 % pour 2023, JL Joslin propose de ne pas augmenter les taux de la part communale soient 34,03 % pour le foncier bâti, 47,55 % pour le foncier non bâti et 11,1 % pour la taxe habitation. Il précise également que la communauté de commune Creuse Grand Sud ne prévoit pas d'augmentation de ses taux.

Pour répondre aux besoins d'hébergements sur la commune et aux difficultés d'obtenir un certificat d'urbanisme pour les constructions neuves (absence de PLUi, Zéro Artificialisation Nette ZAN...), une réflexion est engagée sur une hausse de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Affectation des résultats : Budget Principal et Assainissement 2023

Budget Principal 2023

Couverture des besoins de financement de la Section d'investissement : 102706,36 €

Report au C/002 Fonctionnement 2023 : 391.354,44 €

Report au C/001 Investissement 2023 : - 89.496,33 €

Budget Assainissement 2023

Report au C/002 Fonctionnement 2023 : 16.160,37 €

Report au C/001 Investissement 2023 : 12.379,12 €

Vote des adhésions et subventions

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) 100 €. Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse 500 € Association des Maires et Adjointes Communautaires de la Creuse 132 €. Le maire soumet aux votes ces 3 adhésions.

Achat d'un terrain de section à Margnot

Marien Bournicon a fait une demande écrite d'achat d'un bien de section de Margnot cadastré ZA 56 situé devant sa maison d'habitation. Elle est constituée de saules dans une zone humide d'une superficie de 3499 m². JL Joslin propose un accord de principe du conseil municipal avec une proposition à 700 € (1700€/ha).

Répartition du FPIC

JL Joslin rappelle que depuis 2 ans, la commune reverse l'intégralité du FPIC à la communauté de commune Creuse Grand Sud (11477 € en 2022). Un débat a eu lieu au dernier conseil communautaire de CGS pour le reverser dans son intégralité, en partie ou pas du tout

Pour répondre au besoin d'investissement de la CGS, la commune pourrait proposer de reverser 30 % du FPIC, les 70 % restant pourraient être fléchés pour refaire des portions de route à la charge de la CGS et dans un état très dégradées particulièrement à l'entrée du bourg. JL Joslin va se renseigner sur cette possibilité

Devis de la salle de bain du logement Malterre-Lagarde

L'entreprise Tonio ANDRADE propose un devis de 4925 € concernant le lavabo, le WC, la faïence, le receveur de douche 80x120, la paroi de douche, du carrelage et des modifications des réseaux d'eau électriques.

JL Joslin propose au conseil d'accepter le devis et de signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Motion de l'AMAC concernant la fermeture de classe

JL Joslin lit la motion de l'AMAC et demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur la motion.

Séance du 04 avril 2023

Budget Principal 2023

Fonctionnement

salaires des personnels, matières premières, charges du quotidien

Dépenses :

Les adjoints ont travaillé le budget en amont et tous les éléments ont été envoyés par mail à l'ensemble des élus avant la réunion. JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années 2022 - 2021. Les charges les plus importantes sont les charges de personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard au services rendus à la population. La maintenance, l'entretien des bâtiments et logements communaux, du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'inflation des matières premières et de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, granulés bois). Le total des dépenses prévisibles réelles s'établit à 334.320,44 €

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est constante, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués. Le prévisionnel des recettes s'établit à 437.682,06 €.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2022 et le virement vers la section d'investissement. Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement

Dépenses : Voirie, logements communaux, réseaux, accueil de nouveaux habitants...

JL Joslin présente le budget ligne par ligne avec la programmation annuelle de reprofilage, réfection et renforcement de la voirie communale.



Au Conseil Municipal



Il faut également prévoir des extensions de réseaux pour les nouvelles habitations, l'achat de chaudières plus performantes pour les logements communaux, un local de stockage contiguë à la salle polyvalente et la construction d'un préau. Le conseil envisage l'achat d'un microtracteur et ses équipements ainsi que l'installation de toilettes sèches à la chapelle de Montrugeas. Le prévisionnel réel des dépenses est de 162.700 €. L'endettement de la commune se limite à un seul prêt avec une remboursement de 6700 € annuel (rénovation de la mairie et des classes) qui arrivera à terme en 2024.

Recettes :

Les recettes comprennent entre autres la DETR, le futur Boost'Comm'Une, FCTVA, autres aides à l'investissement... pour un total 171.765,19 €. Le budget d'investissement comprend également les opérations d'ordre et s'équilibre avec le versement de la section de fonctionnement.

Budget Assainissement 2023

Fonctionnement

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2022, des redevances et des opérations d'ordre pour un équilibre prévisionnel de 24.630,37 €.

Dépenses :

Les dépenses récurrentes sont les vidanges, les prestations de la SAUR pour la facturation et les analyses d'eau. JL Joslin envisage le curage de la lagune de Farges.

Investissement

Recettes :

Elles sont abondées par l'excédent reporté 2022 pour un total 29.219,41 €

Dépenses :

Il n'y a pas de travaux majeurs à envisager cette année et un budget en équilibre avec les opérations d'ordre.

Redevance d'Occupation du Domaine Public d'Orange ROPP

Après présentation du relevé des longueurs de réseaux aériens 21,656 km, souterrains 14,365 km et 0,7 m² d'emprise au sol de l'entreprise Orange, JL Joslin demande l'acceptation des quantités ainsi que le calcul de la redevance pour une somme de 2051,79 €.

Terrain de section de Margnot

Mariem Bournicon accepte la proposition de 700 € pour l'achat du terrain de section. Le maire demande de pouvoir mener à bien la vente et de signer tous les documents y afférant.

Sortie du logement « école » du domaine social

La possibilité de sortir un logement du domaine social est reconductible tous les 3 ans, elle arrivera à terme en juin pour ce logement. JL Joslin soumet au vote l'acceptation de sortir du domaine social le logement de l'école compte tenu de sa nouvelle utilisation en Maison d'Assistants Maternelles MAM.

Tarif du logement « école »

Après un tour d'horizon sur les tarifs de location pratiqués dans les Maisons d'Assistants Maternelles du territoire, JL Joslin propose de baisser la location du logement « école » initialement de 450 € à 200€/mois hors charges. Les provisions de charges restent inchangées à 168€/mois, elles sont révisables en fonction de l'évolution du prix des énergies.

Le prix du loyer est cohérent avec la politique d'accueil de nouvelle population et le soutien à l'activité de la MAM.

Subventions aux associations

ACCA : bardage de l'abris de chasse : jusqu'à 500 € avec présentation d'une facture.

Mrs BARRABAND et MORIN ne participent pas au vote Ecole (coopérative) : 2500 € La municipalité abondera, après étude, tout projet qui dépasserait financièrement cette subvention.

Vote de la taxe d'habitation

JL Joslin rappelle que la municipalité n'avait plus la maîtrise de ce taux ces dernières années. Il propose au conseil de le reconduire au même taux de 11,1 % pour 2023. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires peu nombreuses sur la commune.

Electricité du préau

Tous les devis concernant la construction du préau (maçonnerie, charpente) ont déjà été acceptés, il restait l'électricité. A prestations égales, JL Joslin propose l'acceptation du devis du mieux disant, l'entreprise Andrade, pour un montant de 2696,75 € TTC.

Eclairage public

Devis de poteaux avec éclairage LED par l'entreprise CARRE Au niveau de la maison de M. Bouret dans le bourg 1865,52 € TTC.

Entre les maisons de Mme Hostelet et M Coubret à Farges : 3730,62 € HT compris 125 m de câblage.

M Ollier propose de prendre le temps de la réflexion avec d'autres devis eu égard entre autres à la section du câblage proposé. A noter que le SDEC a envoyé une enquête pour l'entretien mutualisé de l'éclairage communal.

Séance du 02 mai 2023

Créances éteintes pour surendettement

Après avis de la commission départementale de surendettement, un locataire est jugé insolvable. Le Maire, en accord avec le SGC d'Aubusson, afin de respecter le jugement, doit éteindre la créance et mettre la somme de 4797,05 € sur le compte 6542 pour créances éteintes.

Logement social : sortie du dispositif

Pour motif d'intérêt général compte tenu de son affectation en MAM, le maire propose de sortir du dispositif « logement social » le logement dit « mairie » à compter du jeudi 4 mai 2023.

Devis réfection de l'église pour inscription à la DETR

Réévaluation du devis : plancher de l'entrée sous les cloches, la fenêtre côté Nord, les abat-sons et le grillage. JL Joslin propose d'ajouter ce dossier aux demandes DETR pour une base 15500,35 € HT.

Devis drainage du terrain derrière salle polyvalente

Drainage 4312,82 € HT (Etp Chapuzet)

Cuve de 5000 L en PEHD à enterrer pour le stockage de l'eau de pluie 5670 € dont 1800 € béton pour le lestage

Le maire demande d'accepter le devis concernant la partie drainage et de pouvoir signer tout document afférant à ces travaux. Un autre devis avec une cuve moins importante et plus de détails sur son lestage va être demandée.



Au Conseil Municipal



Plateforme autour du hangar

Devis 10628,80 € HT (curage, pierre cassée...) dont 5600 € de fourniture pierre. Le maire demande d'accepter le devis concernant la réalisation de la plateforme et de pouvoir signer tout document afférant à ces travaux.

Devis micro tracteur

M Ollier présente le devis pour l'achat d'un tracteur hydrostatique, pneu mixte, broyeur, tondeuse chez fde l'entreprise Micard (Aubusson) en comparaison à d'autres propositions de prix, garantie et SAV.

JL Joslin demande d'accepter le devis pour un montant total 15300 HT et de d'ajouter ce dossier aux demandes d'aides DETR pour un taux de 40 %

Séance du 12 juin 2023

Abandon de créances

Le maire propose au conseil un abandon de 9,80 € datant de 2018 (frais de cantine).

Dissolution de la caisse des écoles

Le maire rappelle l'existence d'une caisse des écoles qui n'a plus d'action depuis des années et propose sa dissolution.

Adhésion des communes au SDIC (syndicat pour le développement informatique intercommunal)

Conformément au statut du SDIC, le maire demande au conseil municipal de statuer sur l'adhésion des communes de Saint Quentin la Chabane et Saint Silvain Bellegarde.

Déclaration de vacance de poste d'agent technique

Le contrat de Clarisse GIL prend fin le 28/08/202. Le maire propose au conseil de publier le poste d'agent technique d'une durée de 1 an à compter du 4 septembre 2023.

Devis voirie

Michel Ollier a demandé une réactualisation des devis à Colas et Eurovia.

Route de Congres, Village de Congres, carrefour de Villescot, route des pompiers, parking MAM : 24385,20 HT

Bordurette salle polyvalente : 992,15 € HT

Compte tenu des prestations proposées par Colas et d'une équivalence de prix, le maire demande d'accepter le devis de l'entreprise Colas.

Route de Mergoux à l'entrée du bourg : 19565,70 HT

Le maire attend un retour courrier de la communauté de commune Creuse Grand Sud pour la répartition de charges concernant cette portion de route intercommunale. Compte tenu de l'état de la chaussée et de la sécurisation de la chaussée à l'entrée du bourg de Saint Marc, le maire demande d'accepter le devis de l'entreprise Colas.

Passage à la M57

Suite à l'avis favorable du service de gestion comptable d'Aubusson, le maire demande au conseil municipal d'accepter le passage à la M57.

Demande de subvention

Le maire sollicite le conseil départemental pour le financement de 3 déplacements à la médiathèque dans le cadre de la politique de développement de la lecture publique.

Loyers des logements communaux

M le Maire explique que le SGC ne prend plus en charge nos titres de loyers si l'indice trimestriel de l'INSEE n'est pas appliqué à la date anniversaire des baux. M le Maire demande que, face à la hausse des charges et étant donné que le tarif appliqué entre dans les marges de la tarification conventionnelle, cet indice ne soit pas exceptionnellement appliqué cette année aux locataires de nos bâtiments communaux.

Facturation garderie

M le Maire explique que le SGC d'Aubusson ne veut plus émettre de titres inférieurs à 15€. Le cas se présente surtout pour la facturation de la garderie au trimestre qui n'est quasiment jamais supérieure. En accord avec les possibilités du logiciel de comptabilité, M le Maire propose de facturer la garderie aux parents en même temps que la cantine lorsque le montant atteint 15€ au moins. Si ce montant n'est pas atteint en fin d'année scolaire, il sera facturé quoi qu'il en soit sur la cantine de Juin/Juillet.

Devis lave-vaisselle

M le Maire annonce que le lave-vaisselle présente une anomalie au niveau de la pompe qui n'avale plus le liquide de rinçage, ce qui entraîne un problème de séchage. La pièce est introuvable du fait de la vétusté de l'appareil. Le Maire demande d'accepter l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle et d'accepter le devis de l'entreprise MCVF pour un montant de 3 733,56 TTC.

Le Maire signale qu'il faudra envisager l'augmentation du plafond des délibérations lors d'un prochain Conseil Municipal.

Devis voiries interco

Le Maire a fait part à la Communauté de Commune Creuse Grand Sud de la forte dégradation de la route intercommunale de Mergoux et a transmis le devis de l'entreprise Colas qui se chiffre comme suit : Route de Mergoux à l'entrée du bourg : 19565,70 HT. Celui-ci a été validé en Conseil Communautaire le Jeudi 06 juillet 2023.

La Communauté de Communes prendra en charge la somme Hors Taxe et bénéficiera de la DETR pour effectuer ce tronçon, tout comme pour les travaux du pont de la Rebeyrette à Aubusson. Il restera 3 % de la facture à charge de la commune de Saint Marc.

Pour sa part, la commune assurera les travaux de voirie interco jusqu'à la route du château.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ComCom Creuse Grand Sud

Le Maire demande d'accepter la signature de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de voirie de la Route de Mergoux avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.



Le four à pain communal

Les membres de l'association **des Amis du Patrimoine St Marcois** ont commencé la construction du four à pain à l'entrée du bourg.

La première pierre a été officiellement posée par le maire et les conseillers départementaux d'Aubusson mi-juillet. Un tube contenant le nom des premiers souscripteurs a été scellé dans le mur !

Les usages du four seront nombreux, des moments de convivialité, des projets pédagogiques avec les enfants de l'école... mais surtout la dégustation de pizzas, pains et autres pâtisseries cuits au feu de bois.

La campagne de souscription est toujours active pour ceux qui veulent soutenir le projet. Si vous avez de la disponibilité, les bénévoles vous attendent pour finir les travaux. Alain PRIOT 06 82 31 22 31



Samedi 16 septembre

15h

Chapelle de Montrugeas.

Balade contée de 3 km en passant par le village de Villescot et une portion du chemin Montaigne qui traverse notre commune.

Contact

Alain PRIOT 06 82 31 22 31



Notre projet de reconstruction du four à pain dans le bourg avance, de nombreux matériaux déjà récupérés ou promis, toutefois il nous manque des moyens financiers pour l'achat de chaux, bois de construction...

Une campagne de souscription est en cours sur Helloasso :

helloasso.com/associations/les-amis-du-patrimoine-st-marcois/collectes/sauvegarde-d-un-four-a-pain



Montant des dons : 10€, 25€, 50€ ou plus.

Les dons en direct sont possibles auprès des membres du bureau ou par courrier



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Mail : _____
 MONTANT DU DON : _____

Les amis du Patrimoine St Marcois
 Mairie
 28 Rue de la Planchette
 23200 St Marc à Frongier